

Assemblée Générale 2019 du Conseil Local de Développement

Vendredi 17 mai 2019 à 19h

à la salle Altmann de Crécy-la-Chapelle

Membre : 198 inscrits

Membres présents : 35 – Membres représentés 9 – soit 44 votants

Le quorum de 20% des membres est atteint (39 votants)

Ouverture de la séance

Madame Marie Richard (Co-Référente) remercie les participants pour leur présence et présente ses homologues : Jean-Luc Renaud et Caroline Brisset.

A la table des organisateurs sont présents également, Gerhart Dehan, Animateur de l'Atelier Communication et Joëlle Charlier, Animatrice de l'Atelier Charte.

Marie Richard expose en quelques mots le fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etude et de Préfiguration du PNR (SMEP) et le Conseil Local de Développement.

Cette dernière rappelle que **le CLD n'a pas de personnalité morale**, et qu'il dépend du Syndicat Mixte dont il est une émanation.

A ce titre, sur le site internet du PNR il y a une rubrique qui concerne le CLD comportant des informations relatives au CLD et au CO.

Le règlement intérieur du CLD qui régit notre fonctionnement a été rédigé par le Syndicat et nous nous devons de le respecter avec ses atouts et ses difficultés.

Elle en profite pour remercier Mme Claude Lorenter de son rôle de secrétaire bénévole durant depuis 2 ans au service du CLD.

Actualité

Mme **Richard** évoque ensuite l'actualité du moment :

« La bonne nouvelle c'est que le processus s'accélère, puisqu'aujourd'hui nous avons **confirmation d'une nouvelle visite du corps d'inspection de la Fédération des Parcs et du Conseil National de Protection de la Nature** qui vont revenir fin août début septembre, et ce pour préparer un rapport, selon nos informations, qui devrait être soumis en séance plénière **au Ministère de l'environnement le 23 septembre**, l'avis sera rendu après ; **c'est un élément positif ; dans l'intervalle le SMEP ne sachant pas s'il y aurait une visite ou pas et dans l'attente d'un nouvel avis d'opportunité, n'a pratiquement pas réuni ses commissions.**

Ce qui veut dire que certains d'entre vous, à l'issue d'une longue et tatillonne élection avez été élus pour participer aux travaux des commissions du SMEP, mais n'ont jamais reçu de convocation ; **ceci n'est pas du fait du CLD**. Elles ne sont pas réunies par décision du SMEP et donc suspendues.

Par contre le **Comité Local de Développement a poursuivi ses travaux** à travers ses ateliers, ainsi qu'on le verra ci-après, Cela nous a semblé **utile pour la mobilisation** et nous pensons que ce serait constructif **d'amener nos réflexions lors de la préparation de la charte.**

Le CLD n'est pas forcément enchanté du mode de fonctionnement choisi, mais **son objectif est de populariser l'idée même du parc** qui est trop méconnu. **Le CLD a pris certaines initiatives à ce sujet, à travers son atelier de communication et la mise en place d'un Comité de Promotion.** On arrive ainsi à certains objectifs mais ~~non~~ sans difficultés.

L'an dernier nous avons été présent à la Foire de Coulommiers un peu in extremis.

Pour cette **Foire de Coulommiers cette année, il a d'abord été opposé un refus à la présence d'un stand du PNR.**

Nous sommes intervenus auprès du Président du SMEP pour avoir des explications qui lui-même est intervenu auprès du Président de la Foire. On nous a donné **un accord mais très tardivement et nous n'avons pu organiser l'événement, c'est pourquoi nous avons dû refuser**, car nous n'avions pas eu le temps de faire imprimer des documents, de mobiliser les bénévoles, et l'emplacement nous semblait ne pas convenir.

Nous avons préféré donner une **réponse positive pour les événements que l'on a pu préparer** comme la foire paysanne et artisanale de la Ferté-sous-Jouarre ».

Elle passe ensuite la parole à son homologue, Jean-Luc Renaud pour évoquer certaines des principales actions intervenues depuis la dernière AG.

Rapport Moral

- **Recrutement d'un stagiaire**

Jean-Luc Renaud indique que le CLD a procédé **au recrutement d'un stagiaire pour la communication.**

« On ne pouvait pas compter indéfiniment sur l'aide de Claude Lorenter qui est bénévole et a fait un très bon travail, très professionnel pour lequel nous la remercions.

Nous avons donc lancé un recrutement, l'idée était de prendre un étudiant. Certains candidats étaient envoyés par la mission locale de Coulommiers mais ne disposaient pas d'une formation en communication.

Notre choix s'est porté sur un **étudiant en alternance du master de Sup de Com Paris**, déjà diplômé en communication, Pierre Louis Taillet-Destans.

Il va nous accompagner pendant une durée de six mois. Il va nous aider pour préparer les documents pour la future visite. Il a déjà participé à la mise en forme des kakémonos et la réimpression du dépliant sur le CLD et cela a accéléré les choses. Je tiens à souligner que Gerhart Dehan s'investit beaucoup pour la communication ».

Marie Richard : « signalons au titre de la communication, que grâce au SMEP nous avons un petit pot à la fin de la réunion. Le Leclerc de Coulommiers n'a pas de produits locaux, mais il a été choisi des produits bio ».

Pierre Doerler ajoute : « Il y a la ferme Briarde à Coulommiers qui a des produits locaux ».

Marie Richard : « En ce qui concerne les moyens et le fonctionnement il y a des problèmes mais **le SMEP nous invite à chaque fois à ses manifestations et nous associe au Bureau.** Aujourd'hui il y a une écoute ».

Le CLD a participé à **plusieurs actions.**

En préambule, il est rappelé que le CLD a participé aux rencontres avec les étudiants du Master Bioterre de la Sorbonne qui a conclu à l'identité rurale /campagnarde de notre PNR.

1) **L'appel à projet national sur le paysage** pour lequel le SMEP avait décidé de concourir où nous étions en concurrence avec d'autres territoires, y compris seine-et-marnais comme Melun. Jean-Luc Renaud a participé au groupe de rédaction du dossier avec Samuel Coquin, la Directrice du CAUE et une étudiante.

La réponse a été négative, aucun territoire n'a été retenu du moins en Seine-et-Marne.

Bien que nous ne disposions pas d'explications formelles sur les motifs du rejet, il semblerait que celui-ci soit dû au fait que **le Ministère ait considéré qu'il était inutile de nous désigner comme lauréat avec l'aide financière correspondante du fait que la charte du futur PNR devait obligatoirement comporter un important volet consacré aux orientations paysagères.**

C'est pour cette raison également qu'il était inutile de concourir à nouveau cette année.

2) Le Congrès des PNR à l'invitation et en compagnie du SMEP qui a pris en charge les frais de déplacement.

Nous y avons été représentés par Pierre Doerler. Cela a permis des contacts intéressants et d'échanger sur les expériences conduites dans les autres PNR comme la mise en place d'un cadastre solaire pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

3) La participation à deux enquêtes publiques lors desquelles des observations ont été déposées au nom du CLD.

Jean-Luc Renaud qui a participé à la rédaction apporte les précisions suivantes.

a) Epandages des boues de la Station d'Épuration d'Achères.

Plusieurs dizaines de communes du futur PNR seront impactées. Certaines communes comme Nangis se sont opposées à ces épandages. Cela nous semblait important car dans certains épandages, il y a des métaux lourds qui sont présents entraînant des risques sanitaires à long terme.

b) Projet de méthaniseur du Val d'Europe

Cet équipement se situera sur une commune limitrophe du PNR. **La principale question est celle des Digestats (résidus) issus de ce méthaniseur qui seront épandus sur le territoire de plusieurs dizaines de communes du futur Parc** surtout lorsque comme dans ce cas, il ne s'agit pas d'une méthanisation agricole mais qui intègre des boues industrielles et des Sous-Produits Animaux (SPAN).

Or ce type de digestats présente selon l'Agence Nationale pour la sécurité sanitaire (Anses) des **risques liés à la présence de toxines sous forme sporulées comme le botulisme** qui ne sont pas détruites par le processus de méthanisation, ce qui a pu par le passé entraîner en Suisse ou en Allemagne, des mortalités subites de troupeaux de bovins ayant pâturé une prairie qui avait fait l'objet d'un épandage de digestats dans les semaines précédentes.

Il nous a donc semblé important que **le CLD prenne date**, le SMEP n'ayant pas participé à l'enquête publique en tant que tel.

Ce sujet a fait réagir les participants qui ont évoqué différents aspects des épandages.

Mme Nuyttens, responsable de l'Atelier agriculture du CLD intervient notamment pour dire que sur le territoire du PNR il faudra faire attention à la composition des boues et aux prescriptions au niveau de la Charte.

Le Vice-Président de la Fédération Départementale de la Pêche, M.Avanzini intervient également pour la qualité de l'eau. Il va intervenir et surveiller ces points.

La séance se poursuit sur de nouvelles actions conduites par le CLD.

Marie Richard indique qu'il a été créé par le SMEP **une commission ad hoc pour préparer la future visite du territoire, par la commission chargée de rendre un avis sur notre projet.**

Cette commission ad hoc est composée à parité entre des élus du SMEP et des membres du CLD : Jane Buisson – Anne-Marie Nuyttens – Pierre Doerler – Jean-Claude Duchauchoy - Jean-Luc Renaud, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Jean-Luc Renaud apporte les précisions suivantes :

« Trois réunions de cette commission ad hoc ont eu lieu, une quatrième réunion est en projet. Le parcours proposé à la commission (DRIEE) est déjà défini. **L'idée est de passer par tous les territoires y compris par des secteurs qui sont critiques** afin de montrer leurs richesses et les efforts déjà accomplis en différents lieux du territoire du futur parc.

La visite se ferait sur deux jours et l'idée est de répondre aux critiques issues de la première visite qui s'est déroulée en 2014.

La première journée débiterait par la vallée du Grand-Morin Morin, depuis Crécy-la-Chapelle puis en direction de **Coulommiers** avec visite du Parc des capucins, pour poursuivre par Aulnoy avec la ferme d'Eric Gobard et se clôturer à Jouarre, lieu d'hébergement envisagé.

La seconde journée concernerait la frange Est et Sud autour de La Ferté-Gaucher puis la vallée du Petit-Morin notamment St-Cyr, Verdelot, les Moulins Bourgeois et **s'achèverait par les boucles de la Marne et un point de clôture à La Ferté-sous-Jouarre où seraient conviés un maximum d'acteurs du territoire.**

Les thématiques seront abordées dans le car au fur et à mesure de la visite avec des points d'arrêt.

Le parcours va être validé par le SMEP lors d'un prochain comité syndical avant d'être soumis à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) pour approbation.

Il est demandé au public de se manifester à la fin de la réunion pour indiquer les éventuelles remarques sur cette visite.

Un habitant du territoire de Verdelot intervient. Il indique la détérioration de la partie Est du territoire, hors périmètre du Parc dans les communes voisines de la Marne et de l'Aisne où ont été implantés d'importants champs éoliens.

Il fait observer que l'on voit désormais les éoliennes qu'on ne voyait pas lors de la visite précédente, ce qui risque d'être préjudiciable pour l'aspect paysage.

Un débat s'ensuit alors entre les participants sur la pertinence des éoliennes.

En conclusion de ce rapport moral, **Marie Richard indique qu'ultérieurement dans la séance, les membres seront amenés à se prononcer sur le sujet important de la prolongation du mandat du CLD.**

Il est ensuite passé à la **présentation du bilan d'activité de chacun des ateliers du CLD.**

M. Dehan pour l'Atelier communication et sur le Comité de Promotion

Responsable de l'atelier : Gerhart DEHAN

Membres :

M. Charles BOWLES, Mme Bernadette LEMARCHAND, Mme Claude LORENTER, M. Michel SAINT-MARTIN, Mme Martine PERSOZ, M. Daniel KRAMER et M. Christian BLANC

2 Missions au cours de l'année écoulée :

- Mettre sur pied le comité de promotion ;

- Mettre en œuvre les outils et moyens de communication (interne et externe)

Objectifs poursuivis :

- Proposer toutes actions pouvant soutenir les initiatives locales et les porteurs de projets dans le territoire ;
- Développer la notoriété du parc.

Importance du double objectif poursuivi :

- Ancrage du CLD dans le territoire ;
- Développement de la notoriété du PNR ;
- Validation du projet de comité de promotion par le SMEP le 28 juin 2018 et décision portant **création le même jour par le CO.**

Comité de Promotion.

Gerhart Dehan évoque **la décision du 28 juin 2018 du Conseil d’Orientation du CLD portant création et fonctionnement du Comité de promotion du projet de Parc Naturel Brie et deux Morin.**

Composition du Comité

Sa composition permet d’y associer les membres élus du CLD en commissions SMEP, les responsables des ateliers ainsi que les membres de l’atelier communication.

Il s’est réuni 2 fois :

- Le 14 novembre 2018
- Le 8 avril 2019

A l’issue de ces réunions, il a émis un avis favorable pour le soutien des 7 actions suivantes.

Actions soutenues :

- Samedi 20 avril 2019 – Conférence à Crécy-la-Chapelle (Crécy au 13^{ème} siècle, précédée d’un intermède musical (instrument anciens) ;
- Samedi 27 et dimanche 28 avril 2019 – Foire paysanne et artisanale de La Ferté-sous-Jouarre ;
- Samedi 11 et dimanche 12 mai 2019 – Festival Paroles de Plantes La Ferté-sous-Jouarre ;
- Dimanche 19 mai – Conférence à la Collégiale de Crécy-la-Chapelle (architecture médiévale) ;
- Dimanche 19 mai – Festi Vert à Saint Cyr-sur-Morin ;
- Samedi 25 mai – Ecole Rando à Chauffry suivie l’après- midi d’une conférence sur le PNR ;
- Samedi 22 juin – 10 ans de l’Amap Fraise et ciboulette à Mouroux ;
- Vendredi, samedi, dimanche 11,12 et 13 octobre – Collégiale de Crécy la Chapelle journées d’artisanat d’art.

Apports pour nos partenaires

Les actions soutenues portent le logo du projet de Parc Naturel et du CLD afin d’officialiser le partenariat.

Le CLD est présent sur ces actions et déploie tous les supports de communication pour les relayer.

Il apporte le concours de conférenciers.

Il accroît la communication des organisateurs sur les questions de mobilité et d’accessibilité

Toutes les informations concernant ces manifestations sont disponibles sur le site internet du PNR ainsi que sur ces réseaux sociaux :



: J'aime le parc brie 2 Morin
pnr**brie2morin.fr**



@Brie2Morin



cooldpnr@gmail.com

Outils et moyens de communication

Afin de mettre en place ses outils de communication, le CLD dispose d'un budget fourni par le SMEP mais qui lui est propre et **en augmentation en 2019**.

Ce budget sur lequel a été imputé le coût du recrutement d'un stagiaire en communication, lui permet de mettre en place une palette d'outils de communication tels que :

- Roll-up / dépliants
- Lettre d'information
- Site internet
- Réseaux sociaux

Conclusions et perspectives

Il reste maintenant à pérenniser et à conforter le Comité de Promotion.

Pour cela :

- Tous les membres du CLD doivent devenir ambassadeurs de **l'esprit PNR** ;
- Surmonter la complexité des procédures.

M. Brjost représentant M. Duchauchoy pour l'Atelier Aménagement du Territoire, Paysage, architecture, transport, mobilité, numérique, urbanisme et patrimoine

Animateur : M ; Jean-Claude Duchauchoy

Membres du CLD approuvés par le SMEP :

Nathalie CHADELAT	SAINT-AUGUSTIN	Titulaire
Josy MOLLET-LIDY	COULOMMIERS	Titulaire
Jane BUISSON	MORTCERF	Titulaire
Jacques BEAUVOIS	REUIL-EN-BRIE	Suppléant
Elisabeth LANDRIEUX	CRECY-LA-CHAPELLE	Suppléant
Dominique BOSDURE	JOUARRE	Suppléant

1) Rappel de la mission de cet atelier

Celle-ci consiste à rassembler les éléments de terrain et à préparer l'intégration des membres élus du CLD, aux commissions thématiques présidées par le SMEP.

Il s'agit d'armer les membres élus, en les faisant bénéficier de la richesse et de la diversité des volontaires qui rejoindront ces ateliers, pour devenir relais de propositions, d'innovations et d'expérimentations, d'une part, et de rôder le fonctionnement des « ateliers du CLD » appelés à devenir un outil de cohésion essentiel.

2) Thèmes abordés selon la version du 14.03.2017 des grandes orientations, validées par le SMEP

Depuis le 27 novembre 2017, l'atelier s'est déjà réuni 13 fois jusqu'au 16 mai courant

Dans l'état actuel du projet de PNR nous avons privilégié d'aborder les sujets les plus déterminants pour apporter aux secteurs du PNR en projet, le plus de vitalité possible.

Ainsi, les actions suivantes ont été traitées :

- Transports et mobilités : ce thème est essentiel pour que les populations du PNR puissent y vivre ;
- Paysage, Architecture et Urbanisme : ce thème traite du cadre de vie, du développement d'avenir et protection du patrimoine en réalisant les inventaires qui devront être actualisés ;
- Numérique et PNR doivent se conjuguer pour faire en sorte que l'accès au Très Haut Débit (THD) soit effectif en 2021 sur tout le territoire. Il reste donc beaucoup à faire en ce domaine sur le terrain à la charge des collectivités déjà exsangues ;
- Dans le cadre Transports et Mobilités, l'atelier met l'accent sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en rappelant à tous que ce thème n'est pas suffisamment pris en compte.
La charte du futur PNR devra faire en sorte de combler cette lacune, en rappelant à tous les organisateurs d'évènementiels de prévoir les équipements et indications dédiés aux PMR.

Une remarque a été faite sur la dénomination « Brie et deux Morin » : à l'unanimité des membres de l'atelier, M. Michel Brjost a proposé les noms suivants : BRIE DES MORIN ou BRIE DES 2 MORIN.

Suit une discussion entre divers membres de l'assistance sur ce thème.

Mme Nuyttens pour l'Atelier Agriculture et Forêt:

Animatrice : Anne-Marie Nuyttens

Membres :

Michel Saint-Martin – Mouroux

Stéphane Salmon – Amillis

Annick Carron – Saint Léger

Alban Guillemain D'échon – Maisoncelles en Brie

Ghislaine Lacroix – Crécy- la -Chapelle

Didier Jahan – Chailly en Brie

Didier Liévin – Crécy-la-Chapelle

L'atelier Commission agricole ne s'est pas réuni depuis l'AG précédente mais a eu l'occasion de participer à plusieurs événements :

- La Route du Blé ;
- Journée des filières du vin ;
- Filière sylvicole.

L'animatrice a assisté en compagnie d'autres membres du CLD dont un des Co- référents, Jean-Luc Renaud, à la première réunion des référents Forestiers des communes animée notamment par les services de la fédération de la propriété forestière privée et du service de l'aménagement foncier du Conseil Départemental 77.

Mme Brisset sur l'Atelier Intégration des Elus du CLD au sein des commissions du SMEP

L'atelier Intégration des élus du CLD au sein des commissions du SMEP, est animé par Mme Caroline BRISSET Co-référente. Cet atelier s'est réuni 5 fois depuis la dernière assemblée générale.

Le but de cet atelier est d'expliciter les règles de fonctionnement complexes et de permettre aux élus du CLD de s'exprimer sur le fonctionnement interne mais aussi de faire le lien entre les travaux des ateliers et des commissions.

Durant cette année, Mme BRISSET a surtout travaillé à la remotivation des représentants du CLD ainsi que sur l'avancement et la coordination des ateliers.

Mme Charlier pour l'Atelier de la Charte :

Atelier de la Charte, environnement, développement durable énergie et biodiversité

Animatrice : Joëlle Charlier

Membres

Xavier Pierrette – Didier Lemoine – Jane Buisson – Pascal Vuillaume – Hervé Mathieu – Mathieu Chenut – Christophe Rossignol.

Il est remercié Jane Buisson et Mathieu Chenut de leur fidèle participation passée et à venir à cet atelier, et également M. Renaud, Co-référent.

Point n° 1

Trois réunions des ateliers 8/12/2017 – 14/01/2019 – 8/03/2019

Il n'y a pas eu de réunion en 2018 en raison de l'attente de la réponse du SMEP à l'avis de l'Etat.

Point n° 2

L'Atelier s'est doté en version papier des chartes des PNR suivants :

- Gâtinais
- Oise/Pays de France
- Golfe du Morbihan
- Ardennes
- Haute vallée de Chevreuse
- Vosges du Nord
- Montagne de Reims.

Point n° 3

La méthodologie élaborée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU Île-de-France) a été retenue du fait qu'elle paraissait claire et très structurée, laquelle a été reprise pour l'élaboration de la Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Point n° 4

Le 1er décembre 2017, certains membres de la commission se sont rendus à Reims à la Faculté de Droit et de science politique pour un colloque des 50 ans des PNR.

Au cours de cette journée ont été évoqués :

- L'évolution du statut juridique des PNR en un demi-siècle ;
- Le PNR de la Montagne de Reims ;
- Les PNR Franciliens ;
- Les évolutions juridiques récentes ;
- Le droit de l'Urbanisme et les PNR.

Point n° 5

Il a été étudié l'Avis du Conseil Economique social et environnemental (CESE) sur les PNR, rendu le 16 octobre 2018 intitulé : *Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives.*

Point n° 6

L'Etape prochaine sera l'examen de la circulaire ministérielle du 7 novembre 2018 sur les critères de classement des PNR. En annexe de la circulaire, il y a notamment une note technique reprenant les fondamentaux du classement, le contenu de la charte, et la porte juridique du classement.

Par ailleurs, l'atelier a esquissé cinq axes stratégiques possibles en lien avec la réponse du SMEP à l'avis de l'Etat :

- Un territoire innovant à l'heure du Grand Paris ;
- Révéler, préserver, valoriser la richesse des patrimoines naturels, bâtis et culturels ;
- Promouvoir l'identité et la qualité de vie en Brie ;
- Agir pour le maintien et la reconquête de la biodiversité de l'eau et des paysages ;
- Créer une dynamique économique par la valorisation durable des ressources.

Bien entendu, dès que l'accord de poursuivre la procédure de création du PNR sera définitivement acquis à l'automne prochain, les membres de l'atelier de la Charte ont conscience qu'il faudra fournir un travail conséquent et de longue haleine puisque l'écriture de la Charte prendra au minimum 3 ans.

Le collationnement des travaux des autres ateliers devra être effectué pour l'écriture de cette charte d'où l'importance d'une méthodologie unique qui est celle de l'IAU.

En conclusion :

- Il s'agit de **convaincre plutôt que contraindre** en pensant que **l'Homme doit toujours être au cœur du projet** ;
- Il faut créer un lien entre les habitants et leur patrimoine naturel et bâti ;
- **La charte du PNR est un cadre à construire pour partager ensemble une vision d'avenir.**

Marie Richard remercie les intervenants pour les ateliers.

Jean-Luc Renaud rappelle que **Tous les membres du CLD sont des ambassadeurs du PNR !**

M. Guillaud prend la parole pour dire que notre fonctionnement est très complexe entre le Syndicat Mixte, le CLD etc...

M. Pomma intervient pour regretter que les associations qui représentent les forces vives du territoire ne soient pas dans le CLD en tant que telles.

Il pense qu'il y a une erreur initiale. Il faudrait faire un inventaire de toutes les associations qui sont sur le territoire et qui serait donné lors de la visite.

Il serait bien que des réunions comme celle présente, soient faites sur des communes de moins de 1000 habitants.

Une autre habitante du territoire s'interroge sur « l'avis négatif » issu de la première visite de la commission.

Jean-Luc Renaud lui répond qu'il se fondait sur trois problématiques :

- L'étalement urbain, des progrès sont faits dans le cadre des Plans Locaux d'urbanisme (PLU) ;
- La question paysagère notamment sur la question de la cabanisation de certains secteurs ;

- La faible biodiversité car celle-ci était peu ou mal connue, certains inventaires ont été réalisés depuis.
Par ailleurs l'Etat a engagé une procédure d'élargissement du site Natura 2000 de la vallée du Petit-Morin pour inclure en son sein, outre le lit de la rivière et ses berges, les coteaux, reconnaissant ainsi la richesse écologique d'au moins une vallée majeure du futur parc.

M. Pomma reprend la parole pour dire que les zones humides résonnent beaucoup plus maintenant dans le public et nationalement.

Marie Richard indique en guise de conclusion partielle : « le CLD évoluera peut-être vers une association. On peut penser que le cadre de notre travail évoluera ensuite ». Elle rappelle que nous n'avons pas de personnalité morale.

S'ensuit une série de votes à main levée.

1er vote

Sur le rapport Moral :

- abstention : 0
- vote contre : 0

Approuvé à l'unanimité

2^{ème} vote

Sur la prolongation du mandat du CLD et du CO

Lors des dernières réunions du Conseil d'Orientation, il a été évoqué l'éventualité de prolongation du mandat du CO et du CLD sans esprit de népotisme.

En effet, ce conseil a été nommé pour deux ans, son mandat s'achevait donc théoriquement en février 2019.

Or il a paru judicieux, au regard du stade de la procédure notamment de la visite prochaine de la commission en septembre prochain, de prolonger les mandats du CO et du CLD plutôt que de s'engager dans un renouvellement généralisé, complexe à mettre en œuvre et qui aurait pu fragiliser l'action et la parole du CLD du fait de l'absence d'expérience d'une éventuelle nouvelle équipe.

Il a donc été proposé au SMEP une prolongation du mandat du CO et du CLD jusqu'au 30 avril 2020, après les élections municipales à venir ; celui-ci en a accepté le principe et demandé au CLD d'en formuler officiellement la demande auprès de lui.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter la motion suivante :

« Il est proposé au SMEP une prolongation exceptionnelle du mandat du CLD et du CO jusqu'en avril 2020, en application de l'article 10 du règlement du SMEP ».

- abstention : 0
- vote contre : 0

Approuvé à l'unanimité

3^{ème} vote

Sur le remplacement des membres manquants ou démissionnaires du CLD au Conseil d'Orientation et aux commissions thématiques du SMEP

Il est procédé à des élections afin de compléter la liste des représentants du CLD au CO, dans ses ateliers internes et dans les commissions thématiques du SMEP.

Conseil d'Orientation

Suite aux vacances de postes de titulaires ou de suppléants ne souhaitant pas être reconduits, le Conseil d'Orientation dans sa séance du 18 avril 2019 a acté la composition suivante, **l'ensemble des titulaires étant pourvus** :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BRISSET Caroline (R)	DRIOT Gérard
CHARLIER Joëlle	DUCHAUCHOY Jean-Claude
DEHAN Gerhart	RAVET ANNE_Marie
DOERLER Pierre	
HENO Maëlyne	
NUYTENS Anne Marie	
PIERRETTE Xavier	
RENAUD Jean-Luc (R)	
RICHARD Marie (R)	

(R : Co-référent)

Par conséquent, il restait six postes de suppléants à pourvoir

Les candidatures devaient être déposées avant le 15 mai

Il est proposé à l'assistance un vote à main levée, adopté à l'unanimité

Candidats : M. Bosdure – Martine Persoz – Jane Buisson – Chenut Mathieu – Charles Bowles – Daniel Kramer –

Mme Landrieux se porte candidate mais sa candidature ne peut être retenue car présentée hors délai.

Vote :

M. Guillaud Jean Patrick ne prend pas part au vote.

- abstention : 0

- vote contre : 0

- **vote pour : 43**

Les candidats susmentionnés sont donc élus.

Il est ensuite procédé à l'élection des titulaires et suppléants dans les Commissions au SMEP.

Aménagement du territoire – paysage – architecture, transport, mobilités – numérique urbanisme et patrimoine.

Candidats : Mme Martine Persoz (Titulaire) – M. Kramer –(Titulaire) - Christine Gilloire – (suppléante)

- abstention : 0

- vote contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Rédaction de Charte – environnement, développement durable, énergie et biodiversité

Candidats - Chiarelli Charlotte (suppléante) – Mme Gilloire (titulaire) –Persoz Martine (suppléante) .M. Avanzini – (suppléant) -

- abstention : 0

- vote contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Culture éducation, sport et santé

Candidats -M. Tailleur (suppléant) – Mme Oget – (titulaire) reste 2 postes à pourvoir (suppléants)

- abstention : 0

- vote contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Développement économique, tourisme, emploi

Candidats : Brjost Michel – (Titulaire) M. Chenut (suppléant)

- abstention : 0

- vote contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Agriculture et forêt

Candidat : M. Tailleur (titulaire) reste 1 poste à pourvoir comme titulaire

- abstention : 0

- vote contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Administration générale, finances et communication

Aucune personne ne se présente : Restent à pourvoir : 1 titulaire et 2 suppléants.

La séance est close à 22 h 10 – L'assistance est conviée au pot de l'amitié.